

Luxembourg, le 28 juin 2024

Objet : Projet de règlement grand-ducal¹ fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2024/2025 des formations aux métiers et professions qui sont organisés suivant les dispositions applicables à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale. (6653VLA)

*Saisine : Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(5 juin 2024)*

Avis de la Chambre de Commerce

Le projet de règlement grand-ducal sous avis (ci-après le « Projet ») a pour objet de fixer, dans son annexe, les grilles horaires de l'année scolaire 2024/2025 des formations menant aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

En bref

- Le DAP agent d'inclusion se voit à présent dispensé de façon concomitante sous le régime de l'apprentissage adulte, ce que la Chambre de Commerce salue.
- La Chambre de Commerce prend acte de la nouvelle formation DAP tatoueur ajoutée à l'annexe.
- La Chambre de Commerce est en mesure d'approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

¹ [Lien vers le projet de règlement grand-ducal sur le site de la Chambre de Commerce](#)

Le Projet a pour objet de déterminer les grilles horaires de l'année scolaire 2024/2025 pour la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

Les mesures réglementaires telles que proposées s'appliqueront à partir de la rentrée scolaire 2024/2025.

La Chambre de Commerce salue le fait que le DAP agent d'inclusion soit désormais proposé en apprentissage adulte, ceci afin de permettre aux adultes de se former selon les compétences recherchées sur le marché du travail. Elle note aussi l'ajout à l'annexe de la nouvelle formation DAP tatoueur.

La Chambre de Commerce n'a pas d'autres remarques spécifiques à formuler concernant ce projet.

* * *

Après consultation de ses ressortissants, la Chambre de Commerce peut approuver le projet de règlement grand-ducal sous avis.

VLA/RMU